

LES FICHES MEMOS

N°1 LA RESTAURATION :

COMMENT CA MARCHE !



La restauration est une des grandes priorités de l'action sociale ministérielle. Il est important qu'elle puisse répondre aux attentes des agents en matière de prix mais également en matière de qualité.

Dans la Drôme, 3 dispositifs sont proposés aux agents en fonction de leur lieu de résidence administrative.

1. LE RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF

C'est un restaurant qui sert des repas aux agents relevant d'au moins deux ou plusieurs ministères et d'une autre administration.

Il est situé 50 avenue de la marne à Valence.

2. LE RESTAURANT CONVENTIONNE :

Lorsqu'il n'y a pas de RIA ou de restaurants financiers suffisamment proches, des conventions peuvent être passées avec des structures extérieures. Il peut s'agir d'un restaurant d'une autre administration. Dans la Drome, il y a le restaurant de la SNCF situé 61 rue Denis Papin à Valence

Cela permet aux agents concernés de pouvoir bénéficier d'un tarif subventionné.

3. LES TITRES-RESTAURANT AVEC LA CARTE APETIZ :



Les agents ne pouvant avoir recours aux trois premières solutions bénéficient d'une carte APETIZ alimentée chaque mois de 6 € par jour, dans la limite de 18 tickets par mois, pour un agent à temps plein. C'est la correspondante sociale qui calcule le montant pour chaque agent en fonction de ses jours de présence. (**ATTENTION** : IL Y A EN GENERAL UN DECALAGE DE DEUX MOIS).

Vous souhaitez d'autres informations complémentaires, n'hésitez pas à me contacter :
actionsociale.26@finances.gouv.fr